



20  
25

# GUIDE DES DECHETS

**LES DÉCHETS VERTS,**  
une ressource à  
*valoriser*



# LE TERRITOIRE S'ENGAGE POUR LE ZÉRO DÉCHET

## Calendrier des animations du Rézo Zéro Déchet

- 25 janvier • Atelier Fabriquer ses produits ménagers zéro déchet • NEUWILLER
- 15 février • Atelier/conférence Nos téléphones portables peuvent-ils être vertueux ? • SAVERNE
- 21 février • Atelier/conférence Gestion et valorisation des déchets verts • SAVERNE
- 1<sup>er</sup> mars • Cours de taille de fruitiers • SAVERNE
- 29 mars • Atelier compostage • OBERMODERN
- 3 avril • Atelier Comment sensibiliser son entourage au zéro déchet • ATELIER EN VISIO
- 26 avril • Atelier Récup'art • SAVERNE
- 17 mai • Atelier Comment créer une haie sèche • MARMOUTIER
- 13 juin • Apéro/rencontre du Rézo • SAVERNE
- 14 juin • Atelier compostage • IMBSHEIM
- 5 juillet • Visite démo Seconde vie et surcyclage • LUTZELBOURG
- 13 septembre • Atelier compostage • SAVERNE
- 3 octobre • Atelier Préparer son jardin pour l'hiver ! • SAVERNE
- 18 octobre • Atelier Cuisine anti-gaspi ! • DOSENHEIM
- 22 novembre • Atelier Constituer une haie riche en biodiversité • LIEU À DÉFINIR
- 6 décembre • Atelier Fabrication de cadeau zéro déchet • WINGEN

Plus d'informations sur [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)



**REPAIR CAFÉ**  
 9h30 à 11h30  
 et 13h30 à 15h45  
 03 88 91 46 94  
[repaircafe67700@gmail.com](mailto:repaircafe67700@gmail.com)



## Calendrier des Repair Cafés 2025

- 11 janvier • NEUWILLER-LÈS-SAVERNE
  - 1<sup>er</sup> février • SAVERNE
  - 1<sup>er</sup> mars • MARMOUTIER
  - 5 avril • INGWILLER
  - 17 mai • DETTWILLER
  - 7 juin • BOUXWILLER
  - 5 juillet • ALLENWILLER LA SOMMERAU
  - 6 septembre • MONSWILLER
  - 4 octobre • STEINBOURG
  - 15 novembre • SAVERNE
- Pas de Repair Café en août ni en décembre*

## FINIE LA CORVÉE DÉCHÈTERIE !



Au jardin, la tonte, les feuilles mortes, la taille des arbres/arbustes, les herbes indésirables constituent une véritable ressource verte gratuite pour les jardiniers.

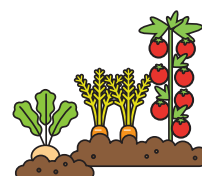
**SUBVENTIONS :**  
 le Smictom propose des subventions à l'attention des communes/associations désireuses de s'engager dans le broyage des déchets verts et la redistribution du broyat aux habitants.

### Comment la valoriser ?

### Bénéfices

TYPE DE RESSOURCE VERTE	Comment la valoriser ?		Bénéfices	
	Tonte	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Mulching</b> : laisser l'herbe sur le sol 2 tontes sur 3</li> <li>✓ <b>Compostage</b> : après séchage, alterner avec les déchets de cuisine et du broyat de végétaux</li> <li>✓ <b>Paillage</b> : après séchage au soleil, sur 5 cm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Maintient l'humidité du sol</li> <li>➔ Apporte de la matière azotée pour <b>équilibrer le compost</b></li> <li>➔ Limite l'arrosage</li> <li>➔ Évite la repousse des végétaux indésirables</li> </ul>	
	Feuilles mortes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Compostage</b></li> <li>✓ <b>Paillage</b> sur 10 cm</li> <li>✓ <b>En tas</b> ou en tour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Apporte de la matière carbonée pour <b>équilibrer le compost</b></li> <li>➔ Constitue <b>un abri</b> pour la faune en hiver</li> </ul>	
	Branchages	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Broyage</b> en mutualisant l'achat/la location d'un broyeur avec vos voisins sinon</li> <li>✓ <b>Haie sèche</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Gîte et couvert (pour petite faune, insectes, oiseaux, reptiles, batraciens)</li> <li>➔ <b>Protège</b> du vent, brise-vue</li> <li>➔ Support pour y faire pousser des plantes grimpantes, des courges...</li> </ul>	
Plantes indésirables, déchets de jardinières, fanes de légumes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Au pied</b> de vos plantes</li> <li>✓ <b>Compostage</b> en réduisant en petits morceaux</li> <li>✓ <b>Paillage</b> du potager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Apporte de la matière azotée pour <b>équilibrer le compost</b></li> </ul>		

➔ **Enrichissent et protègent vos sols**



# CALENDRIER DE COLLECTE 2025

Attention, certains jours de collecte changent au 1<sup>er</sup> janvier, n'oubliez pas de vérifier votre commune !

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Altenheim			sem. paire	sem. impaire	
Bischholtz	sem. paire			sem. paire	
Bosselshausen			sem. impaire		sem. impaire
Bouxwiller	voir page suivante				
Buswiller				sem. paire	sem. impaire
Dettwiller/Rosenwiller		sem. impaire		sem. paire	
Dimbsthal	sem. impaire		sem. paire		
Dossenheim-sur-Zinsel		sem. paire		sem. paire	
Eckartswiller				sem. impaire	sem. impaire
Erckartswiller	sem. impaire		sem. paire		
Ernolsheim-lès-Saverne				sem. impaire	sem. impaire
Eschbourg/Graufthal/Oberhof				sem. impaire	sem. paire
Friedolsheim				sem. impaire	sem. paire
Frohmuhl	sem. paire		sem. paire		
Furchhausen			sem. paire	sem. paire	
Gottenhouse	sem. impaire	sem. impaire			
Gottesheim	sem. paire		sem. impaire		
Graufthal				sem. impaire	sem. paire
Griesbach-le-Bastberg		sem. paire		sem. paire	
Haegen			sem. paire		sem. impaire
Hattmatt		sem. paire		sem. paire	
Hengwiller			sem. paire		sem. paire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Neuwiller-lès-Saverne / Kugelberg	sem. paire			sem. impaire	
Niedersoultzbach	sem. paire			sem. paire	
Oberhof				sem. impaire	sem. paire
Obermodern-Zutzendorf			sem. impaire		sem. impaire
Obersoultzbach	sem. paire			sem. paire	
Ottersthal				sem. impaire	sem. impaire
Otterswiller	sem. impaire	sem. impaire			
Petersbach				sem. impaire	sem. paire
Pfalzweyer			sem. paire		
Printzheim			sem. impaire	sem. paire	
Puberg/Sandel	sem. paire		sem. paire		
Reinhardsmunster			sem. paire		sem. impaire
Reipertswiller				sem. impaire	sem. paire
Reutenbourg	sem. impaire	sem. impaire			
Riedheim		sem. impaire		sem. paire	
Ringendorf			sem. impaire		sem. impaire
Rosteig	sem. paire		sem. paire		
Saessolsheim				sem. impaire	sem. paire
Saint-Jean-Saverne				sem. impaire	sem. impaire
Saverne	voir page suivante				
Schalkendorf				sem. paire	sem. impaire
Schillersdorf	sem. paire			sem. paire	

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hinsbourg	sem. paire		sem. paire		
Imbsheim			sem. impaire	sem. paire	
Ingwiller	voir page suivante				
Jettswiller				sem. impaire	sem. paire
Kirrwiller			sem. impaire		sem. impaire
Kleingoeft			sem. paire	sem. paire	
Knoersheim			sem. paire		
La Petite Pierre	sem. impaire		sem. paire		
Landersheim				sem. impaire	sem. paire
Lichtenberg	sem. impaire	sem. paire			
Littenheim			sem. paire	sem. paire	
Lochwiller	sem. impaire	sem. impaire			
Lohr				sem. impaire	sem. paire
Lupstein				sem. paire	sem. paire
Maennolsheim			sem. paire	sem. paire	
Marmoutier	sem. paire		sem. paire		
Menchhoffen			sem. impaire		sem. impaire
Monswiller	sem. paire		sem. impaire		
Mulhausen	sem. paire			sem. paire	


	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Schoenbourg				sem. impaire	sem. paire
Schwenheim				sem. impaire	sem. paire
Singrist				sem. impaire	sem. paire
Sparsbach	sem. impaire		sem. paire		
Stambach	voir page suivante				
Steinbourg	sem. paire			sem. impaire	
Struth	sem. paire		sem. paire		
Thal-Marmoutier					sem. impaire
Tiefenbach	sem. paire		sem. paire		
Uttwiller	sem. paire			sem. paire	
Waldolwisheim				sem. impaire	
Weinbourg				sem. impaire	
Weiterswiller	sem. paire			sem. impaire	
Westhouse-Marmoutier			sem. paire	sem. paire	
Wimmenau				sem. impaire	sem. paire
Wingen-sur-Moder	sem. impaire	sem. impaire			
Wolschheim			sem. paire	sem. paire	
Zehnacker			sem. paire	sem. paire	
Zittersheim/Moderfeld	sem. impaire	sem. impaire			
Zutzendorf			sem. impaire		sem. impaire


- Les collectes peuvent être réalisées le matin ou l'après-midi. Veuillez sortir votre bac, avec le couvercle fermé, la veille au soir.
- Les collectes seront assurées les jours fériés, sauf :
  - 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Nouvel an) décalé au 4 janvier
  - 1<sup>er</sup> mai (Fête du Travail) décalé au 3 mai
  - 25 décembre (Noël) décalé au 27 décembre

 **Collecte Ordures ménagères (bacs orange) :**
 sem. paire
 sem. impaire


 **Collecte sélective (bacs jaunes) :**
 sem. paire
 sem. impaire


### Collecte dans la commune de BOUXWILLER

 **Collecte sélective :**  
**jeudi, semaines paires**  
(pour toute la commune)


 **Collecte des ordures ménagères :**  
**tous les mardis** (pour toute la commune)

### Collecte dans la commune d'INGWILLER

 **Collecte sélective :**  
**mardi, semaines paires**  
(pour toute la commune)

 **Collecte des ordures ménagères :**  
**tous les mercredis** (pour toute la commune)

### Collecte dans la commune de SAVERNE

 **Collecte sélective :**  
**SECTEUR 1** (route de Paris et RD1004 hors portion entre la rue des Clés et le parking des Dragons + quartier Bouc d'Or, Côte de Saverne / quartier Roseraie / quartier Garenne + Haut Barr / quartier Sources / Stambach) :  
**lundi, semaines impaires**

**SECTEUR 2** (quartier centre-ville Zornhoff / quartier Fetter Océanide / portion de la route de Paris et RD1004 entre la rue des Clés et le parking des Dragons / rues Colline / Centre Nautique / Romaine / Gravière / Vedette / Bergerie / François Carabin / Acacias / impasse de la Mossel / rue de la Mossel) : **mercredi, semaines impaires**

 **Collecte des ordures ménagères :**  
**SECTEUR 1 :** tous les mardis

**SECTEUR 2 :** tous les vendredis



## LE COMPOSTAGE À DOMICILE : LA FAÇON LA PLUS VERTUEUSE DE GÉRER SES BIODÉCHETS



### MOINS DE DÉCHETS ET UN FORMIDABLE APPORT POUR VOTRE SOL

#### 1. Procurez-vous un bac à compost

Pour en bénéficier, présentez-vous au Smictom aux horaires d'ouverture (paiement par chèque ou carte bancaire), ou consultez notre site internet et laissez-vous guider. Vous pourrez ensuite récupérer votre composteur dans les déchèteries d'Ingwiller ou de Marmoutier.

#### 2. Commencez votre compost

Vous pourrez y mettre vos biodéchets (restes de cuisine, déchets verts...) en suivant quelques règles simples.

Nos ambassadeurs peuvent venir vous conseiller, contactez-les : **03 88 02 21 80** ou [smictom@smictomdesaverne.fr](mailto:smictom@smictomdesaverne.fr)

#### Modèle 400 litres

Bois : douglas  
Dimensions (L x l x h) :  
108 x 88 x 76 cm

40 €



#### Modèle 700 litres

Bois : douglas  
Dimensions (L x l x h) :  
108 x 88 x 108 cm

50 €



### BROYAGE À DOMICILE

Deux associations du territoire vous proposent un service payant de broyage à domicile. Le bonheur est dans le pré à Marmoutier et l'Association arboricole de Petersbach. Cela vous permet de transformer vos branchages en BRF (Bois Raméal Fragmenté), qui a de nombreux usages au jardin. Leurs coordonnées sont sur notre site internet, page «Jardin naturel».



# COMMENT TRIER ? SUIVEZ LE GUIDE !



## DANS VOTRE BIOSEAU, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?



Presque tous les déchets alimentaires générés en cuisine



Les fruits et légumes (épluchures et périmés)



Les restes de repas



Les os, viandes et poissons en petite quantité



Les pains et céréales



Les coquilles d'œufs

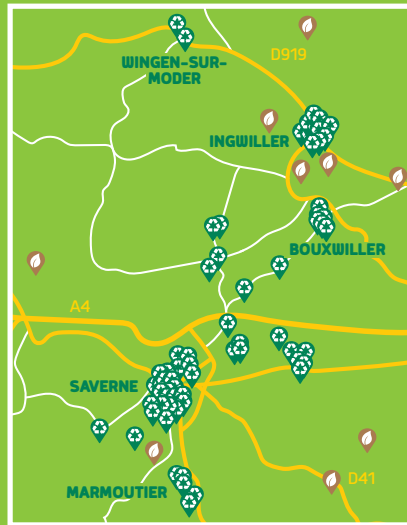


Le marc de café et les sachets de thé (en papier)



Les laitages

**Vous videz ensuite le contenu de votre bioseau dans votre composteur, une borne, ou une placette de compostage partagée.**



Bornes et placettes de compostage partagé du territoire

- borne
- placette de compostage partagé



Scannez le QR code pour trouver votre point d'apport volontaire

### Interdits :



Les coquillages et crustacés



Les huiles, cendres, litières



Les emballages, films plastique, capsules de café



Les déchets verts du jardin



## DANS LE BAC JAUNE, QUE TRIEZ-VOUS ?



### TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.

Les déposer en vrac, sans sac et vidés. Ne pas compacter les bouteilles de haut en bas, ne pas rincer les contenants, et surtout, ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres.



Les emballages en carton et briques alimentaires



Les bouteilles et flacons en plastique



Tous les autres emballages en plastique



Tous les papiers



Les emballages en métal



Les petits emballages en aluminium

### Interdits :



Les mouchoirs, l'essuie-tout



Les vêtements



Le verre cassé

**En cas de doute, il est préférable de le jeter dans le bac orange plutôt que de commettre une erreur de tri.**



## DANS LE BAC ORANGE, QUE JETEZ-VOUS ?

Ordures ménagères non recyclables

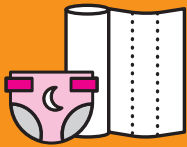
Par exemple :



La vaisselle cassée



Les masques



Les mouchoirs, l'essuie-tout, les couches



Les ampoules à incandescence et halogènes

### Interdits :



Les cartouches d'encre



Les solvants, peintures, colles



Les produits phytosanitaires



Les petits électroménagers

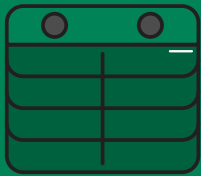


Les piles, ampoules basse conso. et LED



Les déchets de soin, médicaments

Et tous les produits portant ce logo



## DANS LE CONTENEUR VERRE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Verre d'emballage sans capsule ni couvercle, bouchon et autre fermeture. Il n'est pas nécessaire de les rincer.



Le verre teinté



Le verre transparent (bouteilles, bocaux...)

### Interdits :



Les couvercles, bouchons et capsules



Les ampoules électriques



La vaisselle



Les miroirs et vitres



Les pots de fleurs



## DANS LES COLLECTEURS TEXTILES, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Tous les textiles propres et secs, même usés ou troués, et les chaussures attachées par paires, le tout dans un sac bien fermé.



Les vêtements



Le linge de maison



Les chaussures attachées par paires

### Interdits :



Les articles souillés par des produits chimiques (solvants, peintures)



Les articles mouillés



### Où déposer ces textiles et chaussures ?

- dans les antennes locales d'associations
- dans les déchèteries (Ingwiller et Marmoutier)
- dans les conteneurs des collecteurs agréés par ReFashion (logo). Trouvez tous les points d'apport sur [refashion.fr/citoyen](http://refashion.fr/citoyen) ou en flashant le QRcode :



# QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS CHIMIQUES ?



Les déchets des produits d'entretien maison



Les déchets des produits du jardinage



Les déchets des produits de bricolage et décoration



Les déchets des produits d'entretien véhicule



Les déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Les déchets des produits d'entretien piscine

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être **dangereux pour votre environnement et votre santé.**

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, **ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations.**

**Déposez vos déchets chimiques dans une déchèterie fixe ou en point de collecte.**

**EcoDDS assure la collecte et le traitement sécurisé des déchets dangereux et spécifiques des ménages.**



Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, consultez la carte sur [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com) ou scannez le QR code ci-contre.



## DÉCHÈTERIES MOBILES

Ouverture : de 11h à 18h

COMMUNES	FRÉQUENCE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dossenheim/Zinsel	1 <sup>er</sup> mercredi	2	5	5	2		4	2	6	3	1	5	3
Petersbach	2 <sup>e</sup> mercredi	8	12	12	9	14	11	9	13	10	8	12	10
Petersbach • 2 <sup>e</sup> passage	4 <sup>e</sup> mercredi					28	25	23	27	24	22		
Wingen/Moder	2 <sup>e</sup> vendredi	10	14	14	11	9	13	11	8	12	10	14	12
Wingen/Moder • 2 <sup>e</sup> passage	4 <sup>e</sup> vendredi					23	27	25	22	26	24		
Dettwiller	3 <sup>e</sup> lundi	20	17	17	22	19	16	21	18	15	20	17	15
Neuwiller/Saverne	3 <sup>e</sup> vendredi	17	21	21	17	16	20	18		19	17	21	19

### Jours où les déchèteries mobiles sont décalées

1<sup>er</sup> janvier (Nouvel an) décalé au **2**

21 avril (Lundi de Pâques) décalé au **22**

Vous trouverez la liste des déchets acceptés en déchèteries mobiles à la page suivante.



# DÉCHÈTERIES FIXES

Les entrées sont autorisées jusqu'à 10 minutes avant la fermeture.

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Un passage = 2m<sup>3</sup> maximum

Pour tout renseignement complémentaire :

**Smictom de la région de Saverne**

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne

smictom@smictomdesaverne.fr

## Ingwiller

Lundi au vendredi : 10h-12h et 13h-18h

Samedi : 9h-18h

## Saverne et Marmoutier

Lundi : 10h-12h et 13h-18h Mardi au vendredi : 13h-18h

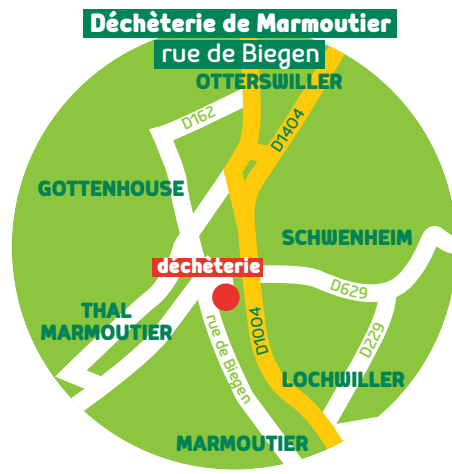
Samedi : 9h-18h

## Point déchets verts - rue du Canal - Dettwiller

Lundi au samedi : 9h-12h et 13h-17h

Fermeture le samedi après-midi de décembre à février

Ouverture les mercredis jusqu'à 18h d'avril à octobre.



## Enlèvement à la demande

Un service d'enlèvement à la demande concernant les encombrants, équipements électriques et électroniques et ferrailles (hors pièces de carrosserie, mécanique ou vélos) est assuré pour 30€ / m<sup>3</sup>, dans la limite d'1 m<sup>3</sup>. Contactez le Smictom.

## À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

	Déchèterie mobile	Déchèterie fixe
Amiante-ciment sans produit floculé ou pulvérulent	4m <sup>2</sup> filmés étanches et 90x120cm max. (ménages uniqmnt)	
Ampoules à économie d'énergie, piles	quantité limitée à l'utilisation domestique	
Articles de sport et de loisirs		acceptés
Articles de bricolage et de jardinage thermique		acceptés
Batteries		quantité limitée à l'utilisation domestique
Bois traité ou non (hors traverses)		< 2m <sup>3</sup> par dépôt
Boîtes de conserve et canettes métalliques		acceptées
Bouchons en liège / liège synthétique		acceptés
Capsules de type Nespresso™ en aluminium		acceptées
Cartouches d'imprimante		acceptées
Déchets toxiques (peintures, solvants, phytosanitaires)		< 25 litres par apport
Déchets verts		< 2m <sup>3</sup> par dépôt, dimensions maxi. : 1m
Déchets occasionnels incinérables		< 2m <sup>3</sup> par dépôt, dimensions maxi. : 60 x 60 x 60cm
Encombrants		< 2m <sup>3</sup> par dépôt
Équipements électriques ou électroniques		acceptés
Ferrailles (sauf pièces mécaniques et carrosseries)		< 2m <sup>3</sup> max. par dépôt.
Gravats		< 2m <sup>3</sup> par dépôt (bricolage familial)
Huiles alimentaires		< 10 litres par apport. Huiles de fritures et huiles alimentaires
Huile de vidange		< 10 litres par apport
Meubles en état ou cassés (quel que soit le matériau)		acceptés
Papiers, cartons, carton ondulé brun		< 2m <sup>3</sup> par dépôt sans plastique, bois, polystyrène
Plâtre		accepté
Pneumatiques		8 pneumatiques max. par usager et par an
Polystyrène		accepté
Radiographies médicales		acceptées
Textiles, linge, chaussures		Déchèterie d'Ingwiller ou Marmoutier
Thermomètres / baromètres à mercure		acceptés
Verre d'emballage		< 2m <sup>3</sup> par dépôt

**REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE :** ordures ménagères • gravats et déblais de terrassement de chantiers et de travaux publics • produits pulvérulents • câbles > 3m, bâches > 5m<sup>2</sup> • matières en état de décomposition ou de combustion lente • pneus de professionnels • déchets des activités de soin et médicaments • cadavres d'animaux • bouteilles de gaz, même vidées • déchets goudron • cuves à fuel



# DÉMARCHES ET CONTACT

Pour toutes vos démarches ou questions :



## PENSEZ INTERNET :

**[www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)**  
[smictom@smictomdesaverne.fr](mailto:smictom@smictomdesaverne.fr)

**Créez votre compte usager en ligne via le portail Écocito** pour consulter votre nombre de bacs et de levées, votre nombre de passages en déchèterie, vos factures, etc.



## PASSEZ NOUS VOIR :

au Smictom de la Région de Saverne

- lundi / jeudi / vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- mardi / mercredi  
de 8h à 12h



## APPELEZ-NOUS :

au 03 88 02 21 80



## VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Contactez impérativement le Smictom qui vous renseignera sur la procédure à suivre pour rendre vos bacs.

## SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne

 Suivez toutes nos actualités sur Facebook

